

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mars 2016

D.2016.03.30.5.4

5 - GESTION DU PATRIMOINE

5.4 - SYSTEMES - Avenant n°2 au marché n° M2013-001 conclu avec le groupement Monetch/Setim pour Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la coordination et l'ingénierie du projet de services sur mobiles NFC - Approbation et autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille seize, le trente mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Par délibération D.2012.12.20.18.1 du 20 décembre 2012, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer avec le groupement de sociétés Monetch/Setim un marché n°M2013-001 d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la coordination et l'ingénierie du projet de services sur mobiles NFC

Le marché, notifié le 17/01/2013, est conclu pour un montant de 590 945,00 euros H.T comprenant une tranche ferme et 4 tranches conditionnelles pour une durée de 39 mois à compter de sa notification.

Un avenant 1 a modifié le délai d'affermissement de la tranche conditionnelle TC4 fixé à 36 mois à compter de la notification du marché.

Le présent avenant 2 a pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2016 et d'approuver l'augmentation du montant du marché de 46 900,00 € H.T qui porte uniquement sur la tranche ferme.

Le montant initial de la tranche ferme était de 395 735 € H.T. Les montants des tranches conditionnelles affermies sont de 68 050 € H.T pour la TC1 et de 45 720 € H.T pour la TC2.

L'augmentation du marché a été calculée sur la base du montant de la tranche ferme et des 2 tranches conditionnelles affermies, soit un montant de 509 505 € H.T.

L'augmentation du montant de la tranche ferme représente une augmentation de 9,2 % du montant de la tranche ferme et des 2 tranches conditionnelles affermies portant le nouveau montant à 556 405 € H.T.

En effet, ce marché vise à doter SMTC Tisséo d'un accompagnement au pilotage du projet « Metropole Toulousaine Sans-Contact » dont la date initiale d'achèvement au 31/12/2015 a été reportée d'un an au 31/12/2016.

La prolongation de ce marché est donc requise jusqu'à cette date de fin d'achèvement du projet.

L'enveloppe financière associée à savoir 46 900,00 € HT a été établie sur la base des opérations planifiées de remise à niveau du système billettique Tisséo d'ici fin 2016 permettant d'assurer la mise en œuvre du socle technique nécessaire aux déploiements futurs de la billettique sur mobile NFC.

La Commission d'appel d'offres du 15 mars 2016 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant n°2 et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes dudit avenant, prolongeant la durée marché et une augmentation du montant du marché de 9,2% du montant de la tranche ferme et des deux tranches conditionnelles affermies TC1 et TC2.

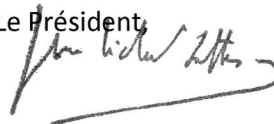
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché n° M2013-001.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

			AVENANT N° 2
--	---	--	---

Avenant n° 2

Marché n° M 2013-001 du 17 janvier 2013

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination et l'ingénierie du projet de services sur mobiles NFC

Montant initial du marché :

MONTANT HT : 590 945,00 EUROS

MONTANT TTC : 706 770,00 EUROS

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant 1	1	15/01/16	Modification délai d'affermissement TC4	-

Entre,

Tisséo-SMTC
7, Esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 Toulouse cedex 6

Représenté par son Président

D'une part,

Et,

La Société MONETECH
Le Grand Bosquet Bâtiment C
Chemin de Font Sereine
13420 GEMENOS

Représentée par Monsieur Henry CASTELLAN

D'autre part,

Il a été décidé de passer le présent avenant n° 2 au marché n° M 2013-001 du 17 janvier 2013

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 1 – Objet de l’avenant

Le présent avenant n°2 a pour objet :

- de prolonger la durée du marché jusqu’au 31/12/2016
- d'augmenter montant du marché de 46 900,00 €HT

Le présent avenant 2 a pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2016 et d’approuver l'augmentation du montant du marché de 46 900,00 € H.T qui porte uniquement sur la tranche ferme.

Le montant initial de la tranche ferme était de 395 735 € H.T. Les montants des tranches conditionnelles affermies sont de 68 050 € H.T pour la TC1 et de 45 720 € H.T pour la TC2.

L'augmentation du marché a été calculée sur la base du montant de la tranche ferme et des 2 tranches conditionnelles affermies, soit un montant de 509 505 € H.T.

L'augmentation du montant de la tranche ferme représente une augmentation de 9,2 % du montant de la tranche ferme et des 2 tranches conditionnelles affermies portant le nouveau montant à 556 405 € H.T.

En effet, ce marché vise à doter SMTC Tisséo d’un accompagnement au pilotage du projet « Metropole Toulousaine Sans-Contact » dont la date initiale d’achèvement au 31/12/2015 a été reportée d’un an au 31/12/2016. La prolongation de ce marché est donc requise jusqu’à cette date de fin d’achèvement du projet.

L’enveloppe financière associée à savoir 46 900,00 € HT, a été établie sur la base des opérations planifiées de remise à niveau du système billettique Tisséo d’ici fin 2016 permettant d’assurer la mise en œuvre du socle technique nécessaire aux déploiements futurs de la billettique sur mobile NFC.

ARTICLE 2 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu’elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 3 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L’exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l’établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances, conformément à l’article 106 du Code des marchés publics :

- ☐ a été restitué au SMTC afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☐ n’a pas été restitué au SMTC pour les motifs suivants : avenant sans incidence financière.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le :
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur/de
l’Entité Adjudicatrice

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160405-20160330-5-4D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016